

Plébiscite sur l'avortement—Loi

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les approvisionnements et services—La possibilité de commandes de matériel de triage du courrier à l'American Chain and Cable Company—Demande de révision du dossier; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Les transports aériens—L'attribution de la ligne de Milan et des nouvelles lignes aux É.-U.; le député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—Les pêches—L'importation d'huiles végétales des É.-U. pour la fabrication des conserves—Les mesures envisagées.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics.

M. Foster: Monsieur l'Orateur, on s'est entendu, je crois, pour passer outre aux cinq premiers articles afin de nous arrêter au n° 66, soit le bill C-40. Peut-être y aura-t-il un léger retard. Le député s'en vient à la Chambre, je pense.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, il y a eu malentendu, semble-t-il. Toutefois, le député s'en vient.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que les cinq premiers articles soient reportés tout en retenant leur ordre de priorité au *Feuilleton* et que nous passions au sixième, le bill C-40 au nom du député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds). Nous en entreprendrons l'étude dès que ce dernier arrivera.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI DU PLÉBISCITE SUR L'AVORTEMENT

MESURE PRÉVOYANT LA TENUE D'UN PLÉBISCITE SUR LA SUPPRESSION DES DISPOSITIONS DU CODE CRIMINEL RELATIVES À L'AVORTEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) propose: Que le bill C-40, prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur la suppression des dispositions relatives à l'avortement que comporte le Code criminel du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'être un peu en retard, mais j'avais des commettants dans mon bureau et j'ai oublié l'heure.

Le bill C-40 est très semblable au bill C-117 inscrit au *Feuilleton* sous mon nom. Ils réclament tous deux des plébiscites. Le bill C-40 porte sur l'avortement et le bill C-117 sur la peine capitale. Je me demande s'il serait possible de les examiner en même temps étant donné que les deux bills réclament la même chose pour deux questions différentes. Je regrette de ne pas avoir eu le temps d'attirer votre attention sur cette question, monsieur l'Orateur, mais j'ai demandé à des membres de notre parti et ils m'ont dit que je pourrais soulever cette question main-

[M. Rynard.]

tenant afin de faire gagner à la Chambre le temps qu'elle aurait perdu à débattre le bill C-117 à un autre moment. En effet, comme je l'ai dit, les deux bills réclament des plébiscites sur des questions différentes, mais je trouve qu'ils ont un thème semblable.

M. l'Orateur: Je crois comprendre que l'autre bill porte sur l'abolition de la peine capitale. Je pense que c'est pousser un peu loin que de dire qu'il faudrait avoir un débat sur l'avortement et la peine capitale en même temps. Bien que les deux bills visent la même solution et donnent la même conclusion, je doute qu'il soit bon de saisir la Chambre de deux motions portant sur des questions différentes en même temps.

M. Reynolds: La principale raison pour laquelle je présente ce bill se retrouve dans les lettres et des observations que j'ai reçues de mes électeurs qui disent que le gouvernement actuel, à l'instar des gouvernements antérieurs a souvent présenté des bills qui ne traduisaient pas la volonté de la population. J'ai dit à mes électeurs lors de la dernière campagne électorale que j'allais présenter des bills d'initiative parlementaire sur cette question et certaines autres, lesquels seraient autant de plébiscites donnant au peuple canadien l'occasion de se prononcer, non pas sur chaque question, parce que je ne crois pas que le Parlement soit élu pour tenir des plébiscites sur toutes les questions, mais sur certaines qui lui sont soumises, telles la question de l'avortement et celle de la peine capitale à l'égard desquelles la volonté de la population n'est pas toujours respectée à la Chambre.

J'estime que la population canadienne a le droit de trancher elle-même certaines questions d'ordre moral, et c'est pourquoi j'ai présenté ce bill. Je ne vais pas en parler trop longuement, parce que j'aimerais entendre certains des arguments que je suis persuadé que les ministériels vont faire valoir contre ce bill. Tout ce que je veux dire pour l'instant, c'est que la raison pour laquelle j'ai présenté ce bill, c'est que le peuple canadien devrait être autorisé à trancher cette question de l'avortement comme il aurait dû l'être dans le cas de la peine capitale.

M. S. Victor Raiton (Welland): Monsieur l'Orateur, je suis désolé de m'imposer à vous de nouveau pour une de ces questions portant grandement à controverse. J'ai été, semble-t-il, entraîné dans ce débat à la dernière minute et, ayant passé les deux dernières heures au téléphone, on ne peut pas dire que mes pensées soient tellement en ordre et on ne pourra pas dire que j'essaie d'impressionner par mon éloquence. Je vais simplement dire pourquoi je suis contre ce projet de loi.

Le bill C-40 stipule que le vocable «avortement» devrait être radié du Code criminel et que cela devrait être fait grâce à un référendum qui aurait lieu lors des prochaines élections générales qui suivront l'adoption de ce projet de loi et la sanction royale. Autrement dit, la question de l'avortement pourrait faire l'enjeu d'élections. Je pense que c'est assez évident. De même, le bill souligne le fait que cette mesure devrait être présentée au Parlement après les élections et adoptée. Voilà, je pense, trois considérations importantes.

Cependant, avant de passer aux avantages d'un référendum pour régler une question comme celle-ci ou de songer à la date à laquelle il devrait avoir lieu, j'aimerais simplement dire que les électeurs ont porté cette question à l'attention de tous les députés de la Chambre. Nous sommes inondés de télégrammes et de lettres des tenants et des adversaires de l'avortement. Les lettres n'émanent